



## SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT  
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

# Les électro-techniciens des piscines ont gagné !

Après une semaine de grève, dont 3 jours de piquet de grève devant la piscine Gloriette, les électro-techniciens des piscines de la Ville de Nantes ont démontré qu'ensemble, organisés et déterminés, les agents peuvent obtenir des avancées concrètes.

Grâce à leur mobilisation, ils ont obtenu :

- Une indemnité de mission ponctuelle cumulée de 900 €, pour reconnaître la surcharge de travail durant les 6 prochains mois.
- L'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de 10 points, soit environ 600 € supplémentaires par an.
- La rétroactivité de cette NBI sur 4 ans, représentant environ 2 400 € par agent concerné, qu'ils n'avaient pas jusqu'alors malgré leur éligibilité.
- 3 jours et demi annuels de sujétions supplémentaires (réduction du temps de travail).
- La reconnaissance des qualifications et de l'expertise professionnelle, avec le passage au grade cible d'Agent de Maîtrise.

C'est une victoire collective !

Cette victoire n'est ni un cadeau, ni un privilège. Elle est le résultat direct de la mobilisation, de la solidarité et du rapport de force construit par les agents avec la CGT.

Dans l'immédiat, cette victoire est de nature à améliorer l'attractivité des postes d'électro-techniciens afin d'éviter les difficultés de recrutement et le turn-over en personnel.

Cette victoire met également en lumière que le travail quotidien des électro-techniciens permet de garantir la qualité de l'eau des piscines, afin d'éviter tout gaspillage d'eau, d'énergie, de gaz et autres ressources et donc d'argent public.

En conclusion, cette victoire démontre qu'il est possible de faire reconnaître nos métiers, nos compétences, nos qualifications, lorsque nous nous organisons collectivement pour obtenir un salaire et des conditions de travail dignes.

Juin 2026